

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

Action I : FR0011524370

Compartiment de la SICAV LBPAM Funds

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment relève de la classification « Actions de pays de la zone euro ».

L'objectif de gestion du Compartiment est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans une performance supérieure au marché actions de la zone euro en investissant dans les actions de sociétés offrant un profil dit « value », tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.

Le Compartiment est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence MSCI EMU NR est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. Le Compartiment n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice de l'indice Euro Stoxx, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique (comme expliqué ci-avant). LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (LBPAM) a délégué à TOCQUEVILLE FINANCE SA (TFSA) la gestion financière du portefeuille du Compartiment. La répartition de la gestion est organisée comme suit : (i) l'analyse quantitative est élaborée par LBPAM : un *scoring* propriétaire est appliqué sur environ 550 valeurs afin de définir un univers de valeur avec un profil « Value » (environ 250 valeurs). La sélection des titres « Value » se fait sur des critères de valorisation, de rentabilité mais aussi de liquidité ; (ii) l'analyse ISR est effectuée par TFSA ; (iii) puis, au sein de l'univers d'investissement, TFSA procède à la sélection des valeurs par une analyse fondamentale basée sur la connaissance des sociétés et sur des outils propriétaires d'analyse et de suivi. La sélection des instruments sous-jacents est prise en charge par TFSA. LBPAM conserve cependant la gestion de la trésorerie et prend en charge les opérations d'achats et vente sur devise.

Le choix des titres se fait en deux étapes :

■ **Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).** L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice Euro Stoxx, est analysé à partir de critères ISR afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon LBP AM et TFSA, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, et sur l'expertise de TFSA. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étude des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. TFSA utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie de LBP AM réduit les biais (capitalistiques ou sectoriels de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocation).

La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre : un comité d'exclusion de LBP AM établit une liste d'exclusions (violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG et secteurs controversés). Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du Compartiment (ci-après, l'« Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, TFSA et LBP AM procèdent chacune à leur propre analyse qualitative des émetteurs. TFSA peut proposer une modification de la note quantitative (soumise à approbation d'un comité *ad hoc* de LBP AM). LBP AM et TFSA restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs (exprimée selon une note finale entre 1 (forte qualité extra-financière) et 10 (faible qualité extra-financière)).

■ **Sélection des titres.** Le Compartiment peut intervenir sur tous les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active qui porte principalement sur les valeurs de la zone euro et s'inscrit dans une approche de type « Value ». Cette approche s'appuie sur un processus fondé à la fois sur des critères de sélection qualitatifs (positionnement de l'entreprise au sein de son secteur, qualité du management, ...) mais également sur des critères d'analyse quantitatifs (valorisation, rendement, rentabilité...). Pour la poche déléguée à TFSA, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez TFSA. TFSA prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que TFSA a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.).

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse sous réserve de respecter les contraintes du Label ISR et de disposer d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. LBP AM et TFSA s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le Compartiment investit en permanence au moins 60 % de son actif en une sélection d'actions de la zone euro, de grande capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat) ou de moyenne capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat), appartenant à l'indice Euro Stoxx suivant le *process* de gestion décrit ci-dessus. Le Compartiment peut être investi à titre accessoire dans tous autres pays européens (hors pays émergents). De plus, en sa qualité d'OPCVM éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions éligibles au PEA.

Il peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBPAM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, TFSA privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBPAM.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le Compartiment peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés en euro. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* ») ou une notation jugée équivalente par LBPAM.

Le Compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (OCDE uniquement). Le gérant peut prendre des positions : pour exposer/couvrir le portefeuille au risque action. Il pourra intervenir sur les futures et options cotées plain vanilla (actions cotées ou indices actions cotées). Le Compartiment s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif net. Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. Le Compartiment est éligible au PEA. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. L'affectation des sommes distribuables est capitalisation et/ou distribution (la société de gestion décide chaque année de l'affectation des résultats). Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM est dans la catégorie 6. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux différents marchés d'actions de la zone euro.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs d'actions du Compartiment, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Compartiment est investi.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,7 % TTC.

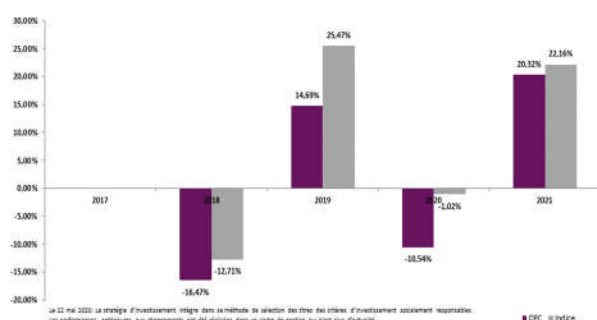
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, ni les frais de recherche, ni les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 14 juin 2002.
- La part I a été créée le 2 mai 2017
- Changement important au cours de la période : le 22 juillet 2022, le FCP LBPAM ISR Actions Value Euro a été absorbé par le compartiment Tocqueville Value Euro ISR de la SICAV LBPAM Funds.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de rémunération, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les actionnaires) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV, 75004 PARIS, FRANCE). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories d'actions :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 juillet 2022.